

Règlements du gestionnaire de l'infrastructure (TPF INFRA SA) avec validité pour les entreprises de transport ferroviaire, état au 01.07.2016

Prescriptions d'exploitation

TPF INFRA met tout en œuvre pour gérer le trafic sur son réseau en toute sécurité et avec ponctualité. Les conditions de sécurité et les recommandations sont réglées, entre autre, par les *Prescriptions suisses de circulation des trains* ainsi que par les *Prescriptions d'exploitation TPF INFRA*. Selon l'article 1.2 des *Conditions générales pour l'utilisation de l'infrastructure TPF* (CG-GI TPF INFRA), l'EF a l'obligation de se conformer aux Prescriptions suisses de circulation des trains (PCT), aux prescriptions d'exploitation du gestionnaire de l'infrastructure ainsi qu'aux recommandations techniques et d'exploitation pour l'utilisation de l'infrastructure.

L'EF veille à ce que les prescriptions d'exploitations soient distribuées ou accessibles au personnel.

Prescription	Editeur	Titre	Version	Valable dès	Valable pour l'EF	Valable pour les mécaniciens	Livraison
R 305.01	TPF INFRA SA	Dispositions d'exécution des prescriptions de circulation des trains DE PCT Infrastructure		01.07.2016	X	X	Version imprimée Email
R 305.04	TPF INFRA SA	Prescriptions locales TPF pour les trains et les mouvements de manœuvre		01.07.2016	X	X	Version imprimée Email
CS 07/15	TPF INFRA SA	Broc-Fabrique : point d'arrêt pour les trains voyageurs, procédure pour les mouvements de manoeuvre		27.03.2015	X	X	Email

Adresse pour l'obtention des prescriptions d'exploitation

Transports publics fribourgeois Infrastructure (TPF INFRA) SA

Gestion de l'infrastructure

Case postale 1536 – 1701 Fribourg

jacques.beaud@tpf.ch – +41 26 351 08 31

www.tpf.ch